
ATELIER 22
Réalité du travail social et empowerment
(Christine BON)

Communication 22.3
« Des stages d'équipe en Protection de la Jeunesse »
Jacques Fournier, Centre Jeunesse de Québec

1. *Mise en contexte*

La formation en milieu de pratique sous la supervision d'un intervenant chevronné est une modalité d'apprentissage qui a toujours occupé une place prépondérante dans la formation en service social. Plusieurs formateurs y voient là une composante vitale, voire même la composante la plus importante de la formation.

Or, le stage en contexte de protection de la jeunesse revêt une complexité particulière en raison du cadre légal et du contexte social dans lesquels il s'inscrit. Des problèmes particuliers pour la réalisation de stages en protection de la jeunesse se posent. La durée limitée des stages apparaît peu adaptée à un contexte de pratique qui exige une démarche d'intervention sur une période relativement longue, comme c'est particulièrement le cas en application des mesures. Dans plusieurs situations, le départ du stagiaire résulte, pour les usagers, en un changement additionnel d'intervenant.

De plus, dans un cadre où le rythme de travail est souvent imposant, il apparaît difficile aux intervenants de répondre de façon continue aux besoins des étudiants en matière de supervision et d'encadrement. Le caractère insécurisant de la pratique en protection de la jeunesse pose également un enjeu particulier pour le superviseur qui est généralement la personne tenue imputable des actes professionnels posés par les étudiants sous sa supervision. À ces obstacles s'ajoutent des éléments comme le nombre élevé de dossiers dont les intervenants sont responsables, la mobilité de ceux-ci, la résistance des usagers et la complexité des situations qui se présentent en protection de la jeunesse pour des stagiaires en processus de formation.

Donc, bien que la protection de la jeunesse représente un champ de pratique dans lequel se retrouvent plusieurs intervenants sociaux et que ce type de pratique exige une expertise particulière pour laquelle le stage demeure un mode d'acquisition privilégié, l'opportunité, pour les étudiants, de réaliser un stage chez nous est généralement très limitée, notamment dans les services d'application des mesures. En effet, depuis un certain nombre d'années, nous avons vu diminuer de façon significative les offres de stages proposées par les intervenants. Le programme de formation pratique dont il est question ici porte sur la réalisation des stages en service social par des superviseurs accrédités, dans le secteur de l'application des mesures en protection de la jeunesse.

2. Objectifs visés par le programme

Ce programme vise à accroître la qualité de l'enseignement offert aux stagiaires, de même qu'à augmenter le potentiel d'accueil en service social. Par delà ces deux grands objectifs, plus concrètement ce stage amène une nouvelle dimension d'interaction auprès de l'utilisateur, des stagiaires et des équipes d'interventions.

3. Description du programme

Le stagiaire est intégré à l'équipe comme une ressource supplémentaire qui participe aux interventions. Ainsi, celui-ci se voit confier, à l'intérieur de la pratique clinique courante, des tâches professionnelles spécifiques et généralement ponctuelles dans les dossiers de plusieurs intervenants différents. Contrairement à la formule habituelle de stage, qui est basée sur le pairage entre un stagiaire et un superviseur, le type de stage que nous avons développé propose un modèle où l'ensemble des intervenants d'une équipe participe à l'apprentissage du stagiaire. Le pairage superviseur-étudiant (modèle où le stagiaire peut avoir accès à 20 dossiers) est remplacé par le pairage de 6 stagiaires auprès de 4 à 6 équipes d'intervenants (bassin de 800 à 1 000 dossiers). Tout en assurant la qualité de la formation offerte, cette formule vise à faire en sorte que la présence d'un stagiaire constitue un appui concret à l'équipe d'intervenants qui le reçoit.

Ce modèle permet à plusieurs intervenants (les intervenants-collaborateurs) de contribuer aux apprentissages du stagiaire en lui confiant, non pas un dossier complet, mais des actions professionnelles spécifiques qui s'inscrivent dans son contrat pédagogique.

Dans ce modèle, le superviseur, en plus d'assumer la supervision clinique des actions et interventions posées par le stagiaire, joue un rôle de coordonnateur. Il doit motiver ses collègues à confier des activités professionnelles aux stagiaires et les sélectionner en fonction des objectifs inscrits au contrat pédagogique du stagiaire.

Ce modèle permet de contourner plusieurs obstacles auxquels se butent les stages « traditionnels » en contexte de protection, particulièrement en ce qui a trait à la continuité clinique, à la complexité des situations d'intervention et au manque de disponibilité des intervenants pour la supervision.

4. Conditions de réussite

Pour s'assurer la réussite de ce programme, il est essentiel d'introduire les bonnes clefs pour stimuler et organiser différemment la supervision en protection de la jeunesse:

Une **première** :

L'équipe des gestionnaires se reconnaît une responsabilité au regard de

la formation pratique et met en place les conditions facilitantes auprès des superviseurs.

Une **deuxième** :

Le stagiaire est vu par les gestionnaires, les intervenants et les superviseurs comme une personne à contribution significative et intégrée à nos équipes d'intervention.

Une **troisième** :

Le stagiaire perçoit la pertinence de son stage pour sa formation par son apport à l'organisation.

Une **quatrième** :

Le répondant à l'enseignement et le chef de service se mobilisent et supportent l'action du superviseur coordonnateur qui sollicite l'apport des intervenants collaborateurs.

Une **cinquième** :

Les intervenants collaborateurs doivent bien saisir le rôle du superviseur coordonnateur, car c'est avec lui et les stagiaires qu'ils vont créer un espace d'expérimentation et de services supplémentaires aux usagers tout en maintenant la qualité.

5. Les composantes du programme

Ce programme est constitué de trois composantes :

1) Le contexte d'intervention :

A travers ce programme de formation pratique, le stagiaire évolue dans le cadre de l'intervention en contexte d'autorité à l'intérieur d'une équipe de travail multidisciplinaire et polyvalente, à l'application des mesures du Centre jeunesse.

Les usagers auprès desquels il exercera sa pratique sont :

- Les jeunes en besoin de protection âgés de 0 à 18 ans et leur famille, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les services

de santé et les services sociaux.

- Les jeunes référés, en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Le stagiaire fera l'apprentissage du travail de concertation avec les intervenants des écoles, des CLSC, des organismes communautaires, etc. Plus précisément, le stagiaire pourra réaliser les activités professionnelles selon les opportunités offertes par les intervenants collaborateurs

La individuelle supervision

2) La supervision individuelle :

- Apporter le soutien nécessaire à l'actualisation des actions professionnelles à réaliser par le stagiaire, tant dans le savoir, le savoir-faire que le savoir-être.
- Porter un regard critique sur l'évolution professionnelle du stagiaire.
- Assurer le lien théorie/pratique.

3) La supervision de groupe :

Le travail d'équipe, les liens de collaboration entre intervenants d'une même organisation ou avec des intervenants d'autres établissements constituent des situations de travail quotidien chez l'intervenant social. Dans la perspective de développer des compétences en ce sens, la supervision de groupe devient une modalité d'apprentissage incontournable.

6. CONCLUSION

Le stage représente une composante de la formation qui est particulièrement complexe parce qu'il implique la collaboration d'acteurs des milieux d'enseignement (coordonnateur du stage, professeur consultant) et des organismes de pratique (superviseur, répondant de l'organisme). Si plusieurs acteurs exercent une influence sur les opportunités d'apprentissage auxquelles les étudiants ont accès, par-dessus tout, le contenu des stages demeure largement tributaire des conditions de pratique qui prévalent sur le terrain. À cet égard, le stage soulève des enjeux particuliers dans certains milieux de pratique. C'est le cas, notamment, en protection de la jeunesse. Ce texte présentait une formule de stage particulière qui a été expérimentée au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).

Ce programme a fait l'objet d'une évaluation pilotée par l'équipe scientifique du Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire. Le rapport de la dernière évaluation est disponible. Les outils élaborés pour réaliser cette évaluation sont dorénavant utilisés afin d'assurer une évaluation continue du

programme.

 retour

suite 